

L'OB SOCIÉTÉ

Mickaël Lecomte, un père anti-vaccins au tribunal

Par Cécile Deffontaines

Publié le 09-11-2015 à 06h54

Mickaël Lecomte est convoqué devant le tribunal de Strasbourg. Motif : il n'a pas fait vacciner son fils avec le vaccin DT-Polio, le seul obligatoire.

2015

19,99 €/mois
pendant 12 mois
puis 33,99 €/mois

Exclu web

Livebox Zen
Fibre
Internet - TV
Téléphone

j'en profite

Réduire

Livebox nécessaire, location 3 €/mois

orange



Mickaël Lecomte, 36 ans, a des airs de papa modèle : au foyer, il s'occupe avec attention de son petit Pierre, blondinet de 20 mois, tandis que son épouse, militaire, travaille. "Nous ne voulions pas qu'une tierce personne prenne soin de lui", explique ce Vosgien d'origine. La maman l'a allaité six mois. Malgré ces efforts, le voici, lundi 9 novembre, convoqué devant le tribunal de Strasbourg. Motif : il n'a pas fait vacciner son fils avec le vaccin DT-Polio, le seul obligatoire en France.

Tout commence quand l'épouse de Mickaël, Adélaïde, est mutée au Gabon. Elle doit partir en juillet 2015, et sa famille va l'y rejoindre. En mai dernier, son enfant dans les bras, le Vosgien se présente donc au centre de vaccination internationale de Strasbourg. Mickaël a amené le carnet de vaccination du petit : vide. Ce sera la pièce à conviction de l'affaire... Tout de suite, le pédiatre s'interroge. Pourquoi Pierre n'a-t-il pas reçu les injections du DT-Polio, alors que la loi l'exige ? Mickaël explique :

Je lui ai répondu que ce vaccin n'était plus commercialisé depuis 2008."

Impossible de trouver le DT-Polio simple

Le DT-Polio n'existe en effet plus sur le marché en tant que tel : il est vendu combiné à d'autres vaccins contre plusieurs maladies, généralement sous forme de vaccin hexavalent (contre six maladies ou "valences"). Or ces autres vaccinations ne sont que "recommandées" en France. "Nous ne souhaitons lui faire que les vaccins obligatoires, ce qui n'était pas possible, poursuit le père.

Je ne vois pas où est le bien-fondé d'administrer six valences et des métaux lourds comme l'aluminium, dans un corps sain."

Le pédiatre insiste. Un enfant a été emporté par la rougeole en Allemagne, récemment.

Il a essayé de me culpabiliser en me demandant si je voulais la mort de mon enfant. Je lui demandais des explications scientifiques sur les vaccins, mais c'était un dialogue de sourds. Il jouait sur l'émotionnel. Il m'a dit qu'il allait me signaler au procureur de la République. Il a parlé de maltraitance, ça m'a fait mal."

Lui a le sentiment inverse : "Moi, qui faisais des massages à l'huile à mon épouse pour qu'elle n'ait pas de vergetures ! Qui préparais des compresses pour lui éviter les douleurs de l'accouchement... J'étais abasourdi."

"Les vaccins ne sont pas sûrs"

Choqué, Mickaël se met à se documenter avec frénésie. "Je ne dormais plus. Je ne faisais que lire. Des livres de 400 pages. Je suis allé à des conventions. J'ai regardé des vidéos. Ça fait six mois que je n'ai plus d'autre sujet de discussion. On me parlait tout de même de maltraitance, je voulais savoir si j'avais tort ou pas. Et j'ai découvert les malheurs des victimes." Le papa en sort conforté dans ses convictions : le vaccin n'est ni utile, ni indispensable, ni efficace, ni sûr.

Sur demande du pédiatre du centre de vaccination, Mickaël doit se rendre chez un second pédiatre. "J'en suis ressorti en pleurant", dit-il. Plus tard, arrive une lettre de la préfecture. Puis deux puéricultrices de la Protection maternelle et infantile débarquent à son domicile.

Elles étaient très gentilles, elles voulaient savoir ce que Pierre mangeait, comment il dormait, etc. Elles ont vu que je lui avais préparé un biberon de jus de pastèque, avec du citron vert, du gingembre, du basilic rouge, du curcuma. Un bon petit biberon."

Car Mickaël se dit essentiellement "frugivore". Mais, fils de chasseur, il mange également de la viande. Tout comme le petit, l'assure-t-il. "Il boit aussi des laits végétaux, de noisette, de riz. Je complète avec des jus de fruits et légumes frais. J'ajoute des choses à son alimentation, je ne retranche pas." Si le petit est très malade, il passera par la case antibiotiques.

Mais il y a des gens qui s'affolent juste pour une fièvre. Or ce n'est qu'un état physiologique nécessaire pour combattre la maladie, par exemple, la polio. Mais bien sûr, la fièvre, je la contiens avec du Doliprane."

Scandales sanitaires

Mickaël a réponse à tout. Comme beaucoup de parents antivaccins, il maîtrise ses dossiers. Il est capable de disserter sur le caractère "non immunisant" du tétanos, sur la "neurotoxicité" de l'aluminium contenu dans les vaccins. Sur le "caractère hétérotrophe" de l'être humain [*qui se nourrit de constituants organiques préexistants, NDLR*]. Sur "le lait qui n'est pas très bio-disponible". Michaël s'intéresse à beaucoup de questions relatives à la santé et à l'alimentation. De tête, il recense les scandales sanitaires de ces dernières années : "le Mediator, l'hormone de croissance, l'amiante, le plomb..." Demain, les vaccins ? pense-t-il.

A la brigade des mineurs, les parents ont été entendus séparément.

Nous avons chacun notre brigadier derrière nous, comme si nous étions des terroristes. Mais tout s'est très bien passé. J'ai dit que je ne devrais pas être là. A la brigade des mineurs, ils en voient d'autres !"

Vendredi 6 novembre, trois jours avant l'audience, Mickaël Lecomte était droit dans ses bottes, calme et déterminé. "Les droits de l'Homme sont avec nous. La Constitution comme la déontologie médicale, aussi, estime-t-il. Rendre obligatoire le vaccin, c'est une atteinte à l'intégrité physique..."

Ce n'est pas l'Académie de médecine qui va pleurer s'il arrive du mal à mon enfant. J'ai l'impression d'être dans un film de science-fiction. Je veux juste que l'histoire se finisse, afin de rejoindre ma femme au Gabon."

Cécile Deffontaines